

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 283

Artikel: Exportations d'armes : les millions et les principes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des rédacteurs en chef aux managers (suite)

la tête des rédacteurs en chef, confirmés ainsi dans leur isolement.

Surtout, ces chartes pourraient conduire également à plus de cohésion une profession où règne encore une mentalité très « XIX^e siècle », si bien décrite par Balzac, qui se veut « libérale » à tout crin, et « amicale » pour la sortie annuelle. Cette longue évolution vers le syndicat-maison est à peine amorcée, du côté des journalistes, si tant est qu'elle se matérialise jamais, et surtout pour autant que l'éditeur soit assez libéral pour l'admettre, car, à lui seul, il est le verrou et la clé. Mais il suffit parfois d'un bon pied-de-biche...

Une quasi disparition

Pour nous résumer, il apparaît bien que les relations éditeurs - rédacteurs en chef seront donc marquées par une quasi disparition de ces derniers en tant que responsables de la « personnalité » des journaux, du fait de la puissance de l'éditeur, de leur propre incomptance en certains cas, à cause de leur transformation « de facto » en directeurs de marketing, ou enfin en conséquence de l'établissement par les chartes octroyées depuis la convention collective de 1970 de relations directes journalistes - éditeurs, qui les « court-circuiteront » en tant qu'intermédiaires dans la résolution de conflits éventuels.

L'intérêt des lecteurs

Et cette disparition des rédacteurs en chef, dont le corollaire immédiat semble être l'affirmation des éditeurs, n'est pas sans importance pour le lecteur: comment ne pas souhaiter que les journalistes puissent faire pièce, si besoin était, grâce à l'efficacité de leur organisation, grâce à leur solidarité renouvelée, aux intérêts économiques des éditeurs?

Exportations d'armes: les millions et les principes

Si vous êtes revenus enchantés du soleil espagnol, sachez que les commerçants d'armes helvétiques sont à peine moins enthousiastes de l'Espagne que vous. Bien sûr, s'ils font de fréquents voyages dans la péninsule ibérique depuis des mois, ce n'est pas pour hanter la Costa del Sol ou pour s'initier aux merveilles de l'art catalan; leurs motifs sont beaucoup plus prosaïques et beaucoup moins inoffensifs: l'armée et la police de Franco ont pris rang, en l'espace de deux ans, parmi les meilleures clientes de MM. Bührle and co au chapitre de la vente des armes.

Alors que, selon les statistiques officielles, la Suisse n'exportait en 1971 et 1972 qu'à peine pour trois millions d'armements en direction de Madrid, 1973, l'année précisément où est entrée en vigueur la nouvelle loi sur l'exportation des armes, a marqué un bond en avant — le plus sensible de l'exercice — des envois de matériel militaire en Espagne: près de 23 millions de mieux (voir tableau ci-contre)! Une progression qui ne s'est du reste pas ralentie cette année, puisque, à mi-course, le total des douze mois précédents était déjà pulvérisé...

Une telle réussite commerciale mérite à première vue d'être saluée (l'argent n'a pas d'odeur) comme une nouvelle preuve du dynamisme dont fait preuve l'une des branches « intéressantes » de notre industrie d'exportation. Le Conseil fédéral n'y a pas manqué et a certainement été sensible à la performance puisque, interpellé sur l'opportunité de ce commerce avec Franco, il affirme qu'il n'y a pas de raisons suffisantes pour l'interdire, appuyé du reste par le Département militaire qui explique que « notre industrie d'armement est liée par contrat avec l'Espagne pour la livraison de canons de défense antiaérienne avec les instruments de conduite et les munitions, les livraisons étant concentrées sur un court laps de

temps, ce qui expliquerait l'accroissement momentané des envois ».

Le fin raisonnement que voilà ! Un contrat est un contrat ! Punkt, schluss.

La réalité est beaucoup moins nette: les plus sérieuses réserves s'imposent en effet quant à la

PLUS DE 200 MILLIONS PAR ANNÉE

| | 1972 | 1973 | mi 1974 |
|-----------------------|-------|-------|---------|
| RFA ¹ | 50,0 | 35,7 | 8,0 |
| Grande-Bretagne | 3,8 | 3,0 | 1,2 |
| Norvège | 4,9 | 3,7 | 0,6 |
| Belgique / Luxembourg | 3,8 | 2,0 | 0,2 |
| Espagne | 2,9 | 25,7 | 30,7 |
| France | 2,3 | 2,2 | 0,3 |
| Italie | 1,5 | 2,2 | 0,9 |
| Pays-Bas | 1,5 | 1,8 | 1,1 |
| Grèce | 0,6 | 0,6 | 0,2 |
| Autriche | 8,4 | 18,8 | 52,2 |
| Suède | 6,3 | 3,9 | 2,0 |
| Finlande | — | 0,1 | 0,1 |
| Portugal | 0,2 | 0,3 | 0,2 |
| Japon | 9,0 | 5,2 | 0,3 |
| Etats-Unis | 3,0 | 3,0 | — |
| Iran | 92,0 | 91,0 | 3,9 |
| Singapour | 8,2 | 1,6 | — |
| Malaisie | — | 1,7 | 0,3 |
| Mexique | — | 2,2 | 1,1 |
| Chili | 4,0 | 3,9 | — |
| Bolivie | 1,0 | 2,0 | — |
| Pérou | 0,3 | 0,2 | 0,9 |
| Argentine | 0,2 | — | — |
| Divers | 0,3 | 0,2 | 0,3 |
| Totaux | 204,2 | 211,0 | 104,5 |

¹ en millions de francs.

légitimité de ces livraisons d'armes, examinées à la lumière de la nouvelle loi sur l'exportation d'armes, une loi dont l'esprit découle directement du large soutien populaire qu'avait reçu l'initiative lancée il y a plus de deux ans en la matière. Et cela dans deux perspectives distinctes:

a) Selon le nouveau texte, sont interdites les ventes d'armes aux pays dans lesquels règnent des conflits armés, à ceux dans lesquels de tels conflits menacent d'éclater, mais aussi à ceux qui sont en proie à de dangereuses tensions. Il apparaît aujourd'hui à l'évidence que ces tensions existent de longue date en Espagne (voir chronologie ci-dessous) et qu'elles ont encore été aggravées par deux circonstances dont le poids est incontestable: le changement de régime au Portugal tout proche, et la proximité du jour où Franco cédera le pouvoir.

b) Mais il y a plus encore. Le texte permet d'interdire aussi les exportations d'armes qui jettent le discrédit sur les efforts menés par la Suisse sur le plan international, en particulier dans le domaine du respect de la personne humaine, comme dans celui de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Dans cette perspective, que penser de ces relations commerciales privilégiées avec l'Espagne où l'on sait (Amnesty International n'a-t-il pas soulevé le cas de plus de 400 prisonniers pour motifs politiques ou de conscience dont le sort est plus qu'inquiétant ?) que la dictature fait peu de cas des droits de l'homme ? Mis à part ce cas qui prouve, si besoin était, que l'esprit, sinon la lettre, de la nouvelle loi sur le matériel de guerre, peut être systématiquement bafoué lorsqu'un nombre respectable de millions est en jeu, les statistiques intermédiaires publiées récemment appellent plusieurs remarques.

Tout d'abord, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le commerce des armes n'a pas subi de ralentissement sensible ces trois derniers semestres (les totaux des six premiers mois de cette année sont à cet égard particulièrement significatifs puisque l'on pouvait penser que les baisses se feraient sentir à moyenne échéance): les commerçants spécialisés sont dans leurs normes en juin 1974, et même largement, si l'on sait que les véritables bilans ne seront connus qu'à la parution des statistiques concernant le commerce extérieur, certaines fournitures destinées à des usages purement militaires trouvant leur place dans le réper-

toire des marchandises « civiles » (instrument d'optique, etc.).

Ensuite, les statistiques concernant le marché des armes d'*« origine »* helvétique paraissent de moins en moins fiables. Lors de la campagne pour l'initiative, les constructeurs d'armes suisses n'avaient pas caché que si on leur faisait trop d'ennuis dans leur pays d'origine, ils n'hésiteraient pas à trans-

Heinz Däpp, dans la « National Zeitung » (23.8. 1974) peint à propos de Bührle le petit tableau révélateur suivant. Il s'avère que le produit de la vente de matériel de guerre passera, cette année chez Bührle et pour ces deux dernières années, de juste 30 % à près de 43 % du chiffre d'affaires total de la société. Or Dieter Bührle lui-même, juste avant son procès en automne 1970, avait affirmé dans une interview au « Sweizer Spiegel » que cette proportion ne dépasserait pas les 32 % d'alors. Comparaire devant ses juges n'aura été qu'un mauvais moment à passer pour le détenteur d'une des plus grosses fortunes de Suisse.

planter leurs usines ailleurs. La nouvelle loi, quoi qu'ils en disent, n'a pas l'air de les réduire à merci, ni de les gêner dans leur expansion internationale; et pourtant on a appris que des chars label Bührle avaient été livrés à la Grèce par la

filiale de Bührle en Italie, tout en étant crédités au compte de la maison-mère à Zurich. De telles opérations rendent évidemment illusoires toutes mesures qui ne seraient pas d'interdiction pure et simple.

Enfin, d'une certaine manière, ces statistiques marquent un progrès, au moins sur deux points. D'une part, le commerce d'armes avec l'Iran, qui avait absorbé ces quatre dernières années pour plus de 200 millions de francs de matériel militaire helvétique, a été pratiquement réduit à zéro. Le scandale de l'accroissement de cette « présence helvétique » inacceptable dans un pays manifestement partie des tensions moyen-orientales, et qui plus est dominé par un régime réputé parmi les plus sanguinaires, a donc (momentanément ?) pris fin. D'autre part, la progression du commerce avec l'Autriche montre que les pays neutres peuvent largement collaborer dans ce domaine; ce qu'avaient toujours contesté les adversaires de l'initiative, prétextant des zones d'intérêt trop divergentes entre les partenaires en cause; on sait donc aujourd'hui avec quelle mauvaise foi avait été balayée une proposition de « recyclage » de l'industrie d'armement sous la forme d'un pool des neutres, proposition d'autant plus importante dans le débat qu'elle jetait les bases d'une solution au problème épique du chômage (considéré comme inévitable en cas de modification du statu quo).

Pendant que les contrats étaient négociés

Faut-il rappeler les événements qui ont secoué l'Espagne ces quatre dernières années, pendant que les contrats de ventes d'armes étaient négociés, renouvelés et améliorés entre partenaires suisses et espagnols ? Pour mémoire, quelques points de repères parmi d'autres:

1970

JANVIER. — Importantes grèves dans les Asturies.

21 JUILLET. — Cinq cents personnes s'enferment dans la cathédrale de Grenade après la mort de trois ouvriers au cours de violents affrontements entre policiers et manifestants.

22 NOVEMBRE. — Deux évêques basques demandent dans une lettre pastorale que soit annulé le conseil de guerre de Burgos, qui doit juger seize militants de l'ETA, et que leur procès soit confié à un tribunal civil. L'annonce du procès

● SUITE ET FIN AU VERSO